



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

# ENGAGEMENT DES ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Préfecture de Mont-de-Marsan le 21 mars 2017

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

# LES 7 ENGAGEMENTS

---

- ✔ Nous limitons aux cas d'urgence **les conversations téléphoniques** au volant
- ✔ Nous prescrivons la **sobriété** sur la route
- ✔ Nous exigeons le **port de la ceinture de sécurité**
- ✔ Nous n'acceptons pas **le dépassement des vitesses autorisées**
- ✔ Nous intégrons des **moments de repos** dans le calcul des temps de trajet
- ✔ Nous favorisons **la formation** à la sécurité routière
- ✔ Nous encourageons **les conducteurs de deux-roues** à mieux s'équiper

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**TOUS RESPONSABLES**

#entreprisesengagées #routeplussure

# CONVENTION RELATIVE À L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Entre l'État, représenté par le préfet des Landes,

et

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule

Le 11 octobre 2016, accompagné de la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de l'intérieur a lancé un appel national aux entreprises en faveur de la sécurité routière au travail.

## Objet

L'appel engage les entreprises à tout mettre en œuvre pour que leurs collaborateurs ne prennent aucun risque au volant de leur véhicule. La présente convention vise à définir les actions qui doivent être mises en place dans les entreprises.

## Article 1 : engagement de l'entreprise

Le chef d'entreprise s'engage à :

- limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant,
- prescrire la sobriété sur la route,
- exiger le port de la ceinture de sécurité,

- respecter les vitesses autorisées,
- intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet,
- favoriser la formation à la sécurité routière,
- encourager les conducteurs de deux roues motorisés à mieux s'équiper.

La présente convention sera annulée si les engagements ne sont pas respectés.

## Article 2 : engagement de la préfecture

La préfecture s'engage à mettre à disposition de l'entreprise, des affiches et des prospectus relatifs à la sécurité routière selon le stock disponible, et à participer aux actions de sensibilisation à la sécurité routière réalisées par l'entreprise au profit de ses salariés.

## Article 3 : suivi

L'entreprise s'engage à transmettre un bilan annuel des actions réalisées en matière de sécurité routière.

## Article 4 : durée

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de deux ans. Elle sera ensuite renouvelée par tacite reconduction.

Mont-de-Marsan, le

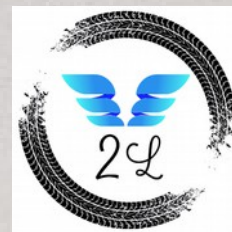
Le préfet des Landes

L'entreprise

Frédéric PERISSAT

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

## LES ENTREPRISES ENGAGEES





# DIRIGEANTS D'ENTREPRISE, REJOIGNEZ-NOUS!

Votre signature a le pouvoir  
de faire reculer l'insécurité routière.

[entreprises.routeplussure.fr](https://entreprises.routeplussure.fr)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

**#entreprisesengagées #routeplussure**